Le Loroux-Bottereau

# CONSEIL MUNICIPAL 2020

## 3 Mars 2020

## Approuvé le 12 Mars 2020

Le trois mars deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORBET Paul, Maire.

Convocation : 26 février 2020
Nombre de membres : en exercice : 27
convoqués : 27
présents : 22

CORBET Paul - MEILLERAIS-PAGEAUD Nathalie – BARRE Didier - DAVIOT Amélie - ROUSSEAU Gérard - VIVANT Mathilde - ROCHET Bernard - LOUEDEC Didier - LAUDRIEC Annick - COUILLAUD Romain - HOUDIN Isabelle - CHATREAUX Céline - LE CONTEL Martine - PAUVERT Maryvonne - BARBIER Dominique – GAUTIER Hervé - SÉCHER Réjane - RIVERY Emmanuel - POUPARD-GARDÉ Sylvie - AHOULOU Pierre – GOMBERT Martial - NIEL Claudie.

Étaient absents excusés : 2 - LARCHER Valérie (pouvoir remis à Bernard ROCHET) - BLANCHÉ Véronique (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel).

Etaient absents non excusés : 3 - DE MIRANDA Myriam - GUILLOU Philippe – HUBA Sylvie.

Secrétaire de séance : DAVIOT Amélie.

Une minute de silence est observée en hommage à André BOURGOIN, ancien élu et Maire du Loroux-Bottereau, décédé le 24 février 2020

---

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2019**

En page 3 et concernant le projet d'aménagement du site de l'ancien hôpital, il est noté qu'il s'agit de 5 000 K€, en lieu et place de 5 K€.

Par ailleurs, sur la même question, il convient d'ajouter que Martial GOMBERT a émis des réserves sur le fait que la présentation du projet par Podeliha ne respectait pas le mode opératoire classique en 2 temps où l'on choisit d'abord l'aménageur et ensuite l'architecte au terme d'une procédure de mise en concurrence sur la base d'un programme établi. Dans le cas présent, l'architecte est choisi d'emblée !

En page 6, il a été omis de mentionner la remarque suivante : les baux ruraux sont de 3 ans, 6 ans,9 ans alors qu'il est indiqué une durée de 10 ans dans la convention avec la SAFER.

Par ailleurs, il convient de préciser que le compte rendu ne fait pas mention de la question posée en fin de conseil concernant la location d'une salle communale, à titre privé, par une adjointe au Maire.

Il est à noter que cette question ne faisait pas partie des questions du groupe « Réalisons Ensemble Le Loroux ».

Claudie NIEL rappelle que cette question a été posée lors des informations concernant la commission Enfance Jeunesse, et souhaite que les débats soient retranscrits dans ce procès-verbal dans leur globalité avant de voter son approbation.

Martial GOMBERT souhaite avoir le titre de recette.

La question posée par « Réalisons Ensemble Le Loroux » était : *« samedi 16 novembre, jour d'ouverture du foyer de jeunes à l'Espace de la Gare, une fête privée non liée aux activités de jeunes a eu lieu. Aucun tarif n'avait été voté. Pouvez-vous nous rappeler lors de quel conseil municipal nous avons voté la possibilité de louer une salle de la maison de l'enfance, ainsi que son tarif ? »*

Les débats avaient été les suivants :

« Amélie DAVIOT indique que ce jour-là toutes les salles étaient réservées. Elle confirme avoir loué la salle pour se marier sans passer par le Conseil Municipal.

Claudie NIEL demande si cela est possible pour les lorousains ?

Amélie DAVIOT répond que non, mais que le paiement sera fait, même s'il n'y a pas eu de tarif voté par le conseil.

Martial GOMBERT relève que s'il n'y a pas de tarif, c'est que cette salle ne peut être louée.

Nathalie MEILLERAIS indique que la salle de la Tannerie étant louée à cette date, c'est la salle de l'espace de la gare qui avait été mise à disposition.

Claudie NIEL demande si un lorousain aurait pu louer cette salle ?

Nathalie MEILLERAIS répond que oui dans la mesure où la Maison de l'Enfance a déjà été utilisé auparavant dans le même contexte.

Claudie NIEL indique que la différence est que cette salle est désormais affectée à un service municipal.

Nathalie MEILLERAIS précise que cette salle a été louée sur les bases du tarif de la Tannerie.

Claudie NIEL rappelle qu'aucun tarif n'a été voté par le conseil municipal pour cette salle. »

Aucune autre observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé, tenant compte des débats du 17 décembre 2020.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Février 2020**

Claudie NIEL :

En page 6, il convient d'ajouter qu'Emmanuel RIVERY est étonné qu'une analyse de la marge n'ait pas été faite. Le mètre carré étant fixé à 40 euros, cela représente un total de 105 800 euros, soit une perte sèche de 80 K pour la Commune.

En page 14, il convient d'ajouter qu'Emmanuel RIVERY a également ajouté qu'il était convenu d'aider les enfants du Loroux quelle que soit l'association.

Annick LAUDRIEC fait rectifier qu'en page 7, il s'agit de la Clé des Sources, et non la Clé de la Source.

Aucune autre observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé.

---

## I°) FINANCES

### Présentations Gérard ROUSSEAU

***Avertissement concernant les documents budgétaires***

Les documents budgétaires définitifs, notamment le budget annexe des opérations immobilières, comportent des différences avec ceux présentés à la commission des finances.

Ces différences n'affectent pas la réalité des dépenses et recettes telles que discutées en commission finances ; seules la reprise des résultats d'investissements 2018 et la suppression des recettes inscrites dans la colonne « restes à réaliser » modifient le document initial.

C'est ainsi que le résultat 2019 du budget annexe « Immobilier locatif » ressort non pas à -30 763,13 euros, mais à 795 343 euros en conformité avec le résultat du receveur (en raison de l'excédent 2018 de 670 799 euros qui n'apparaissait pas).

## 1.1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2019

- Budget général,
- Budgets Annexes.

*Selon documents joints par courriel*

## DEBAT

***Comptes administratifs 2019 - Budget principal***

Gérard ROUSSEAU informe que la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 472 615, 74 euros conforme au compte de gestion du receveur municipal.

Les principales dépenses en investissement :
- Les aménagements urbains du centre-ville, la Rue de la Loire, la rue Louis Retailleau,
- La mise aux normes du Palais des Congrès,
- Les acquisitions immobilières Rue de la Liotterie, Rue du Bois Ferry et Rue Pierre Sécher.

Martial GOMBERT souhaite connaitre les dépenses non récurrentes mentionnées dans le document.

Gérard ROUSSEAU précise que les principales dépenses non récurrentes sont : les frais pour la surveillance et la sécurisation de l'ancien hôpital, la mission d'Ecofinances, une rétroactivité sur la retraite des élus, une régularisation sur une charge de la C.C.S.L.

Martial GOMBERT développe une argumentation sur le suivi du plan pluriannuel au regard de la CAF nette. A la clôture de l'exercice 2019 (tableau page 12), la caf nette de 950 K est en retrait par rapport à la prévision (1 033 K). Cette différence est atténuée par un montant de dépenses « non récurrentes » pour 123 K.

Sur le principe, Martial GOMBERT s'interroge sur la pertinence de l'argument des dépenses non récurrentes dès lors qu'on les retrouve également sur le budget 2020, et cite en exemple la dépense pour la surveillance vidéo de l'ancien hôpital : cette dépense n'a-t-elle pas un caractère récurrent ?

Gérard ROUSSEAU répond que la surveillance durera jusqu'à la démolition soit une partie de l'année 2020 sous réserve de la décision que prendra la nouvelle équipe sur ce dossier.

Par ailleurs, l'excédent du budget photovoltaïque de 140 K n'a pas vocation à se répéter et affecte la pérennité de la CAF nette.

Martial GOMBERT évoque par ailleurs la limite du modèle basé sur la seule progression des bases, sur des produits issus des ventes immobilières, lesquelles ne sont pas en soit critiquables dès lors que la Commune n'a pas vocation à assurer de la gestion foncière.

Paul CORBET répond que la Commune dispose d'actifs immobiliers qui pourront être cédés dans l'avenir, sauf que, réplique Martial GOMBERT, ceux-ci sont loin d'être amortis.

Martial GOMBERT met en avant que les durées d'emprunt ont été allongées, que si des chutes sont prévues sur le prochain mandat, il n'y en aura pas sur le mandat 2029/2032.

Nathalie MEILLERAIS et Didier LOUEDEC rappellent qu'il avait déjà été répondu à cette objection en mentionnant que les prochaines échéances pourraient être raccourcies et que surtout qu'il n'y avait pas d'obligation à renouveler en totalité les chutes d'emprunt sur le prochain mandat.

Paul CORBET estime de façon intuitive que de nouvelles recettes permettront de maintenir la CAF nette et ne partage pas la vision « pessimiste » de Martial GOMBERT sur les moyens futurs.

***Suivi du plan pluriannuel***

Gérard ROUSSEAU explique que le compte administratif 2019 dégage une CAF nette de 950 K pour un montant de 1 033 K dans la prévision du plan pluri annuel de 2014.

Compte tenu des dépenses non récurrentes estimées à 123 K en 2019, on peut considérer que l'objectif de CAF nette est respecté, voire dépassé avec les dépenses non récurrentes.

Le niveau de la CAF nette est atteint alors que certaines recettes fiscales ont été décalées, qu'il s'agisse du lotissement du Grand Parc, du projet Leclerc et d'une partie des implantations de la ZAC du Plessis.

A titre d'informations, le seul produit fiscal pour le lotissement du Grand Parc est de l'ordre de 100 K par an.

***Compte administratif 2019 - Budget annexe de l'immobilier locatif et industriel***

Ce budget retrace le financement du pôle santé, la vente au Centre Hospitalier Sèvre et Loire du terrain rue de la Loire, le remboursement au moyen des loyers des emprunts souscrits pour les opérations Le Bois Ferry, Porte Saumon, Terrasse des Remparts, la Villa Lorousaine, la reconstruction du Hall St Lazare, le produit des loyers du bâtiment industriel rue Pierre et Marie Curie.

Le Compte administratif dégage un excédent de clôture de 1 198 824, 32 euros.

Cet excédent servira à rembourser le prêt « in fine » souscrit pour le financement du pôle santé en fonction des ventes réalisées.

Martial GOMBERT note que la vente de la Villa Lorousaine a été effectuée sur le budget général.

Céline SABOURIN précise que le remboursement de prêt par anticipation concernant cette vente se fera au budget général avec un reversement sur le budget annexe.

***Compte administratif 2019 - Budget annexe photovoltaïque***

Ce budget retrace le remboursement des emprunts des différentes installations (52 972 euros) et le produit de la vente d'électricité (103 513 euros). Un reversement de 140 K au budget principal a été effectué.

***Compte administratif 2019 - Budget annexe lotissements***

Ce budget constate l'opération de la Clé des Sources en 2019 et la Rue de la Pléiade en 2020.

Mr CORBET est invité à sortir pour le vote.

***Vote du compte administratif – Budget Général***
***16 voix pour, deux voix contre (Sylvie POUPARD-GARDE et Claudie NIEL), cinq abstentions (Réjane SECHER - Emmanuel RIVERY et pouvoir de Véronique BLANCHE, Martial GOMBERT - Claudie NIEL).***

***Vote - Budget annexe de l'immobilier locatif et industriel***
***17 voix pour, six abstentions (Réjane SECHER - Emmanuel RIVERY et pouvoir de Véronique BLANCHE, Sylvie POUPARD-GARDE - Claudie NIEL - Martial GOMBERT).***

***Vote - Budget annexe photovoltaïque***
***Vote à l'unanimité.***

***Vote - Budget annexe lotissements***
***18 voix pour, cinq abstentions (Réjane SECHER - Emmanuel RIVERY et pouvoir de Véronique BLANCHE, Sylvie POUPARD-GARDE et Claudie NIEL).***

## 1.2. Budgets primitifs 2020

- Budget général,
- Budgets annexes.

*Selon documents joints par courriel*

**DEBAT**

***Budget primitif 2020 – Budget principal***

Le BP 2020 s'équilibre en fonctionnement à 7 511 780 euros, et à 5 824 222 euros en investissement.

Ce budget se caractérise par les opérations suivantes :

- Des acquisitions foncières pour 1 946 000 euros,
- Des cessions foncières pour 1 079 000 euros,
- Des démolitions pour 570 000 euros,
- De l'entretien de bâtiments et du renouvellement de matériel pour 300 000 euros,
- De la voirie pour 200 000 euros.

Martial GOMBERT note, que sur le tableau, en page 12, il serait plus juste de noter « prévus PPA », plutôt que « réalisés » ; il convient de ne pas le nommer comparatif de plan pluriannuel.

Martial GOMBERT note une dégradation de la CAF nette qui passe à 727 K avec 147 K de dépenses non récurrentes.

Sur ce point, il est fait remarquer qu'il s'agit d'une estimation au stade du budget primitif et qu'il faut attendre le C.A. 2020 pour pouvoir, au terme du plan pluriannuel qui englobe l'année 2020, valider le respect de la trajectoire.
Les ressources fiscales estimées correspondent au produit de 2019 majoré du coefficient de revalorisation forfaire des bases de 0,9% dès lors que l'état fiscal 1259 ne nous a pas encore été communiqué.
L'estimation des dépenses faite par Céline SABOURIN est « très » prudente.

***Budget primitif 2020 - Budget annexe de l'immobilier locatif et industriel***

Il s'équilibre en fonctionnement à 1 171 284 euros, et 1 557 998 euros en investissement.

Le budget primitif prend en compte :

- L'aménagement d'un plateau de 110 m² au pôle santé destiné à être loué aux orthophonistes,
- Des travaux d'étanchéité sur l'immeuble porte Saumon (104 K),
- Un ravalement sur l'immeuble du Bois Ferry,
- Un remboursement au budget général (191 K).

***Budget primitif 2020 - Budget annexe photovoltaïque***

Céline SABOURIN précise concernant les recettes de fonctionnement, la différence entre le réalisé 2019 (103 K) et la proposition 2020 (120 K) est une facturation qui n'a pas été validée en fin d'année et qui sera reportée sur 2020.

***Vote du budget primitif – Budget Général***
***16 voix pour, cinq voix contre (Réjane SECHER, Martial GOMBERT, Pierre AHOULOU, Sylvie POUPARD-GARDE, Claudie NIEL), deux abstentions (Emmanuel RIVERY et pouvoir de Véronique BLANCHE).***

***Vote - Budget annexe de l'immobilier locatif et industriel***
***16 voix pour, une voix contre (Réjane SECHER), six abstentions (Martial GOMBERT, Pierre AHOULOU, Sylvie POUPARD-GARDE, Claudie NIEL, Emmanuel RIVERY et pouvoir de Véronique BLANCHE).***

***Vote - Budget annexe photovoltaïque***
***Vote à l'unanimité.***

***Vote - Budget annexe lotissements***
***17 voix pour, deux voix contre (Réjane SECHER et Sylvie POUPARD-GARDE), quatre abstentions (Pierre AHOULOU, Claudie NIEL, Emmanuel RIVERY et pouvoir de Véronique BLANCHE).***

## 1.3. Taux des impôts locaux

Il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition des trois taxes locales au niveau antérieur, à savoir :

- Taxe d'habitation : 19,51%
- Taxe foncière sur le bâti : 16,27%
- Taxe foncière sur le non bâti : 55, 46%

Le produit fiscal attendu sera de 2 916 000 euros, hors compensations.

**DEBAT**

***Vote à l'unanimité.***

## II°) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**Présentation par Amélie DAVIOT**

### 2.1. Dossier d'approbation de la déclaration de projet n°2 relevant de la compétence intercommunale

L'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du PLU étant achevée, et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

Cependant, le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes a pris effet le 1er septembre 2019. Il appartient donc au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la procédure de déclaration de projet n°2, valant mise en compatibilité du PLU de Le Loroux-Bottereau, prescrite par délibération du Conseil Communautaire en date du 02 octobre 2019.

Toutefois, le pacte de gouvernance prévoit qu'à la date du transfert, il est possible que des procédures d'élaboration ou d'évolution des PLU, engagées par les Communes, soient encore en cours. Ces procédures seront menées à leur terme quel que soit leur état d'avancement. Elles seront achevées par la Communauté de Communes qui devra obtenir au préalable l'accord de la Commune concernée.

Au regard de ces dispositions, le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur ce dossier.

Cette modification portait sur le passage de la zone N en zone UL à la Durandière afin de permettre l'implantation du projet de l'atelier de l'ESAT Sud-Loire.

Durant cette enquête publique, 5 observations ont été formulées se regroupant principalement autour des thématiques suivantes :

- La localisation du périmètre de 50 m autour du chai viticole voisin,
- Une demande de conservation de l'espace en zone naturelle,
- Un questionnement sur les aménagements urbains éventuellement prévus,
- La gestion et l'imperméabilisation des sols du projet,
- L'étude éventuelle d'autres sites pour implanter ce type de projet.

Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées. Elles font état d'un avis favorable. Ce rapport vous sera transmis dans les plus brefs délais.

Considérant que le projet de déclaration de projet n°2 du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des conclusions du commissaire-enquêteur :

Ajout d'un plan à la notice explicative représentant le périmètre de 50 m autour du Chai viticole de l'exploitation agricole voisine.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire d'approuver la déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du PLU depuis la prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » intervenue le 1er septembre 2019,

Considérant que la déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Le Loroux-Bottereau telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme ;

Au regard de ces dispositions, et après présentation du projet, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'approbation de la déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

L'avis du Conseil Municipal sera transmis à la Communauté de Communes Sèvre & Loire pour délibération.

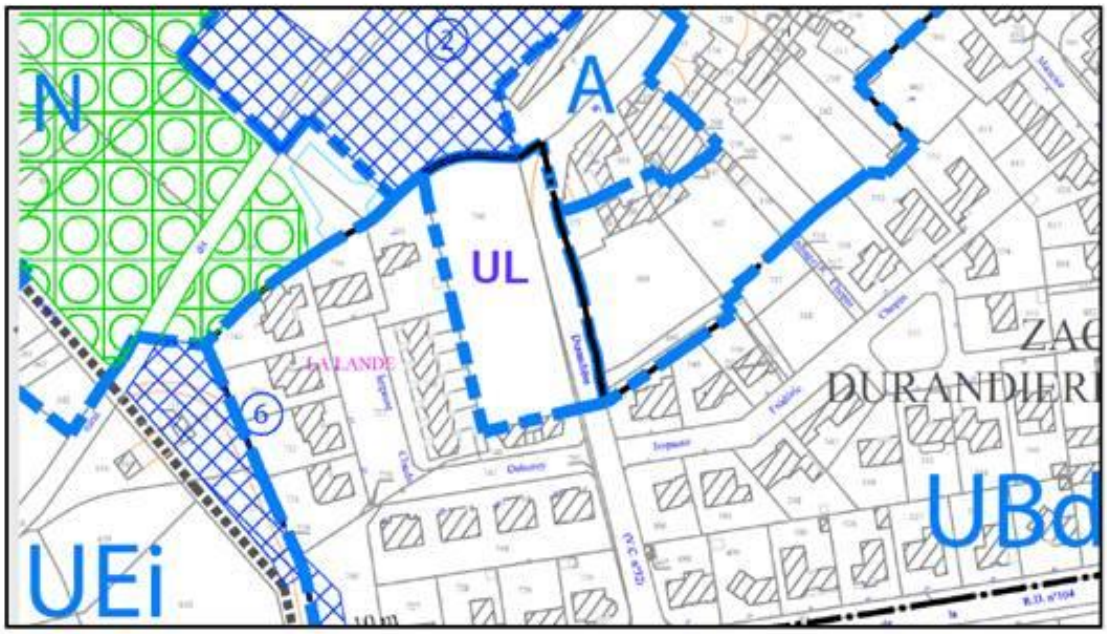


**SECTEUR DE LA DURANDIERE**

**<u>DEBAT</u>**

***Vote à l'unanimité.***

## III°) SPORTS LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE

**Présentation par Bernard ROCHET**

### 3.1. Tarifs Printemps des Sports

Dans le cadre de l'organisation du projet « Printemps des Sports », piloté par le Conseil Départemental, et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, qui aura lieu aux vacances d'avril 2020, le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs, proposés par le Conseil Départemental sur les mêmes bases que l'an passé.

Le projet de convention est en cours de finalisation à la CCSL, la liste des associations n'étant pas encore complètement à jour et sera donnée par le Département.

Le tarif de l'adhésion est progressif jusqu'à 70 € en fonction du nombre de parts de chaque foyer :

| Barème | <600 | 601 à 900 | 901 à 1200 | 1201 à 1500 | 1501 à 1800 | 1801 à 2100 | 2101 à 2400 | >2401 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Montant de l'adhésion | gratuit | 10 € | 20 € | 30 € | 40 € | 50 € | 60 € | 70 € |

*Exemple : Pour une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 34 560 €, le barème sera de 960. Elle s'acquittera d'une cotisation annuelle de 20 €/enfant.*

***GRILLE DE TARIFICATION***

| Durée du stage | QUOTIENT FAMILIAL | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Jusqu'à 600 | 601 / 900 | 901 /1200 | 1201/1500 | 1501/1800 | 1801/2100 | 2101/2400 | 2401 et + |
| 3 jours | 20 | 29 | 38 | 47 | 56 | 65 | 74 | 83 |
| 4 jours | 28 | 38 | 47 | 56 | 65 | 74 | 83 | 92 |
| 5 jours | 35 | 46 | 56 | 66 | 76 | 86 | 96 | 106 |
| 6 jours | 40 | 58 | 71 | 84 | 97 | 110 | 123 | 136 |
| 7 jours | 44 | 60 | 74 | 88 | 102 | 116 | 130 | 144 |
| 8 jours | 54 | 70 | 86 | 102 | 118 | 134 | 150 | 166 |
| 1 jour - 4ème à 1ère ados + Val'aventure (2 jours) | 27 | 38 | 50 | 61 | 73 | 84 | 95 | 107 |

**DEBAT**

Bernard ROCHET indique que les tarifs sont très abordables pour les familles, au maximum pour une durée de 8 jours, le coût par enfant est de 168 euros.

Deux périodes pour les vacances d'avril : du 14 au 17 avril, et du 20 au 22 avril 2020.

Il indique également que 26 associations participeront cette année au Printemps des sports. Les communes d'accueil seront Le Loroux-Bottereau et Mouzillon pour le péri-sport. Il est aussi proposé aux jeunes d'aller sur d'autres communes de la CCSL, avec une chasse aux trésors à la Remaudière.

***Vote à l'unanimité.***

---

## IV°) CULTURE ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

**Présentation par Mathilde VIVANT**

---

### 4.1. Projet d'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque

Cette année, la Médiathèque a écrit son projet culturel, scientifique, éducatif et social, avec un diagnostic du fonctionnement actuel, et les projets à développer, pour faire de la Médiathèque un troisième lieu.

Deux réflexions majeures ont été engagées : une sur l'aménagement du lieu, afin de développer des espaces plus appropriés aux évolutions des usages (pôle ressource numérique, espace de rencontres et de convivialité, espace d'animations…), et une sur l'extension des horaires d'ouverture, pour faire profiter de cet équipement au plus grand nombre.

Le projet a été présenté lors de la commission Culture-Animations du 3 octobre 2019, et a été affiné suite aux rencontres avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Etant donné le temps d'études nécessaire pour la rénovation de l'équipement, il est proposé de mettre en œuvre d'ores et déjà le projet d'extension des horaires d'ouverture de la structure, sans attendre le projet de travaux, qui interviendrait dans un second temps.

Pour les communes de même strate que le Loroux-Bottereau, l'amplitude horaire moyenne est de 23h d'ouverture hebdomadaire.

Aussi, l'objectif serait de passer d'une amplitude horaire qui est actuellement de 17h30 en période scolaire et 21h30 en période de vacances à 27h30 en période scolaire et 35h en période de vacances, selon la modulation ci-dessous :

| | 10h - 10h30 | 10h30 -11h | 11h - 11h30 | 11h30 -12h | 12h - 12h30 | 13h30 -14h | 14h- 14h30 | 14h30 -15h | 15h- 15h30 | 15h30 -16h | 16h - 16h30 | 16h30 -17h | 17h -17 h30 | 17h30 -18h | 18h - 18h30 | 18h30 - 19h | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lundi | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mardi | | | | | | | | | | | | | | | | | 3 |
| Mercredi | | | | | | | | | | | | | | | | | 6,5 |
| Jeudi | | | | | | | | | | | | | | | | | 4 |
| Vendredi | | | | | | | | | | | | | | | | | 6,5 |
| Samedi | | | | | | | | | | | | | | | | | 5,5 |
| Dimanche | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| | Total des horaires d'ouverture | | | | | | | | | | | | | | | | 27,5 |

| Horaires pendant les vacances scolaires | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 10h - 10h30 | 10h30 -11h | 11h - 11h30 | 11h30 -12h | 12h - 12h30 | 13h30 -14h | 14h- 14h30 | 14h30 -15h | 15h- 15h30 | 15h30 -16h | 16h - 16h30 | 16h30 -17h | 17h -17 h30 | 17h30 -18h | 18h - 18h30 | 18h30 - 19h | Total |
| Lundi | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mardi | | | | | | | | | | | | | | | | | 6,5 |
| Mercredi | | | | | | | | | | | | | | | | | 6,5 |
| Jeudi | | | | | | | | | | | | | | | | | 7,5 |
| Vendredi | | | | | | | | | | | | | | | | | 7,5 |
| Samedi | | | | | | | | | | | | | | | | | 5,5 |
| Dimanche | | | | | | | | | | | | | | | | | 2 |
| | Total des horaires d'ouverture | | | | | | | | | | | | | | | | 35 |

*En rose : les créneaux d'ouverture supplémentaires*

Les ouvertures supplémentaires auront lieu notamment : le jeudi soir, en cohérence avec le marché ; dès 15h en semaine pour ceux qui ne travaillent pas et souhaitent plus de tranquillité, le vendredi matin pour les assistantes maternelles et jeunes parents.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de renforcer l'équipe de la Médiathèque en place, avec les postes suivants :

- 1 poste de direction à 35 heures
- 1 poste jeunesse à 35 heures
- 1 poste numérique à 35 heures
- 2 agents du patrimoine à 28 heures

L'extension des horaires d'ouverture pourrait être mise en place à partir du mois de septembre 2020.

La DRAC peut prendre en charge une partie du coût supplémentaire engendré par les dépenses liées aux créneaux d'ouverture supplémentaires, pour un montant de 50 à 70 % du coût réel, pour une durée de 5 ans (montant dégressif à partir de la 4ème année).

| Personnel (préciser le statut, permanent, contractuel, vacataire) | Heures de service au public hebdomadaire AVANT ouverture | Temps de travail total | Coût annuel |
|---|---|---|---|
| Agent A | 4 | 35 | 47 411,00 € |
| Agent B | 3 | 33 | 36 945,48 € |
| Agent C | 4 | 25 | 21 892,00 € |
| Agent D | 4 | 26 | 24 944,40 € |
| | | | 0,00 € |
| **TOTAL** | 15 | 119 | **131 192,88 €** |

| Personnel (statut, permanent, contractuel, vacataire) | Heures de service au public hebdomadaire APRES ouverture | Temps de travail total | Coût annuel |
|---|---|---|---|
| Agent A | 10 | 35 | 47 411,00 € |
| Agent B | 10 | 35 | 39 184,60 € |
| Agent C | 11 | 35 | 30 648,80 € |
| Agent D | 12 | 28 | 26 863,20 € |
| Agent E | 10 | 28 | 24 519,04 € |
| **TOTAL** | 53 | 161 | **168 626,64 €** |

| Personnel (statut, permanent, contractuel, vacataire) | Nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires au public APRES ouverture | Coût hebdomadaire lié à l'extension | Coût annuel |
|---|---|---|---|
| Agent A | 6 | 156,3 | 8 127,60 |
| Agent B | 7 | 150,71 | 7 836,92 |
| Agent C | 7 | 117,88 | 6 129,76 |
| Agent D | 8 | 147,6 | 7 675,20 |
| Agent E | 10 | 168,4 | 8 756,80 |
| **TOTAL** | 38 | 740,89 | **29 769,48** |

| Coût supplémentaire annuel commune | Subvention annuelle DRAC | Reste à charge annuel commune |
|---|---|---|
| Pour augmentations temps de travail + recrutement nouvel agent<br><br>**37 433,76 €** | entre 50 % **14 884,74 €**<br>et 70 % du coût suppl. **20 838,64 €**<br>pendant 3 ans puis dégressif encore 2 ans | entre **22 549,02 €**<br>et **16 595,12 €** |

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour valider ce projet d'extension des horaires d'ouverture et demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles une prise en charge de 70% des coûts inhérents aux heures d'ouverture supplémentaires.

## DEBAT

Amélie DAVIOT pose la question de la présence d'un professionnel pour la matinée du dimanche.

Mathilde VIVANT répond par la positive.

Emmanuel RIVERY s'interroge sur les attentes et souhaits des agents de la Médiathèque dans le cadre de ce projet.

Mathilde VIVANT répond que les agents sont satisfaits, ce projet a fait l'objet de concertation avec les agents et la DRAC.

Elle précise que la subvention sera sollicitée dans sa fourchette haute, sachant qu'il est effectivement possible d'obtenir moins de 70%.

Martial GOMBERT s'interroge sur l'organisation et en particulier sur les vacances. Sur des périodes de longues vacances, il faudra quand même tenir les 35 heures d'amplitude horaires.

Mathilde VIVANT répond que les vacances pourront être davantage étalées. Un essai est d'ailleurs en cours, depuis le retour d'Annabelle, et le maintien du poste de Colas.

Martial GOMBERT est favorable à ce projet, car dans le cadre de la politique culturelle, la lecture publique est importante, et cela favorise tous les publics.
Il convient toutefois de rester vigilant sur les vacances d'été.

Amélie DAVIOT précise que les horaires sont forcément allégés pendant la période des vacances d'été.

***Vote à l'unanimité.***

---

## V°) INFORMATIONS

***Information donnée aux élus dans le cadre de l'exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal pour représenter la Commune en Justice***

Un administré avait déposé un recours le 9 janvier 2018 à l'encontre des délibérations relatives à l'acquisition de locaux professionnels et commerciaux dans le pôle santé auprès d'Eiffage Immobilier.

Le requérant estimait que les délibérations étaient illégales aux motifs que la Commune assumait un risque commercial et financier de l'opération immobilière privée à la place du promoteur et qu'elle agissait dans le domaine économique en dehors de son champ de compétence.

Le juge a rejeté le recours car la Commune est fondée à intervenir dans le domaine économique dès lors qu'elle le fait dans « le respect de la liberté du commerce et de l'industrie (principe constitutionnel) et du droit de la concurrence » et si « elle justifie d'un intérêt public lequel peut résulter d'une carence de l'initiative privée ».

En l'occurrence, estime le juge, « la décision municipale de se porter acquéreur des logements procède d'un intérêt public en permettant à des professionnels de s'y installer sans être contraints d'acquérir la propriété des murs ».

Le requérant a été condamné à verser 750 euros à la Commune en dédommagement de ses frais de défense.

---

## VI°) INFORMATIONS DES COMMISSIONS

*Commission Communication et Information*

Présentation de la plaquette pour les séjours :

Pour information, la prochaine fête du marché aura lieu le 9 avril 2020 :

Didier LOUEDEC souhaite remercier, à l'issu de ce mandat :

- Les techniciens présents et non présents autour de la table, qui ont parfois un métier difficile,
- L'équipe des élus de ce mandat, tous présents encore ce soir,

Un remerciement tout particulier à Paul CORBET, avec qui on apprend, et avec qui on a appris les mots conviction, l'intérêt général, et qu'on ne peut pas plaire à tout le monde. « Pour reprendre les mots de ton dernier discours, « je voulais juste être utile à ma commune », il convient que tu sois fier de toi pour les 25 années que tu nous as fait vivre »…

*Commission Sports Loisirs et Vie associative*

Bernard ROCHET remercie l'ensemble des membres de la commission et du travail accompli ensemble pour la période 2014-2020, dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.
Il remercie également les techniciens.

*Commission Culture et Vie associative*

Information de la journée DIGI PAQUES le 11 avril 2020,
A la médiathèque, le 14 mars : 10h à 12h – répertoire traditionnel irlandais avec dégustation pour la Saint Patrick.

*Commission Bâtiments Voirie et réseaux*

Retard sur les travaux du Hall Saint Lazare, dû aux intempéries.

*Commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire, et Commission Urbanisme*

Remerciements aux acteurs qui ont travaillé pendant ces 6 années.

*Commission Finances, Voirie et tranquillité Publique*

Dernier Conseil Municipal de Mr Gérard ROUSSEAU.

Pour information, la commission de sécurité du Département s'est déplacée ce jour pour le carrefour de la RD 115 et de la Route de St Barthélémy ; une proposition sera faite à l'issu de cette rencontre.

---

## VII°) QUESTIONS DIVERSES

***Questions du groupe « Réalisons Ensemble Le Loroux »***

*Question n°1 : « Lors du dernier conseil municipal nous avions demandé un bilan sanitaire de l'antenne relais du centre-ville. Pouvez-vous nous le communiquer ? »*

Le dossier a été adressé par courriel en réponse à la question. Il n'y a pas à proprement parlé de bilan sanitaire.

*Question n°2 : « Pouvez-vous nous dire où en est la dépollution de l'ancienne déchèterie ? Quels sont les contrôles que la mairie a mis en place durant les travaux ? »*

La dépollution a été réalisée ; le rapport sera adressé au service de l'Etat dès qu'il sera rendu par le bureau SEREA.

---

Paul CORBET remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Didier LOUEDEC sollicite l'assemblée pour applaudir Paul CORBET pour l'ensemble de son œuvre.

Pierre AHOULOU ajoute que tout le monde a pu collaborer, même si cela n'est pas toujours évident. Les débats sont parfois un peu tendus, mais c'est pour l'intérêt de tous, et de la Collectivité.

---

**Fin de séance 21h40**